

MARCHE DE L'ELECTRICITE

# Liberté, pour quoi faire?



Compteurs cadennassés: obscurs objets du désir.

(photo: RK)

**Bientôt, la vente de courant sera libéralisée au Luxembourg aussi. Le projet de loi suscite des débats, mais peu de contestation sur le fond.**

Il y a quelques années, aux yeux de nombreux écologistes, le 1er juillet 2007 devait être une date clé de l'entrée annoncée dans l'âge de l'énergie solaire. Ce jour-là, l'étape finale de la libéralisation du marché européen de l'électricité devait permettre à tous les consommateurs de se déconnecter du courant de source fossile et de se brancher sur l'énergie renouvelable. Au Luxembourg, il n'en sera rien. En effet, à un mois de l'échéance, la commission parlementaire qui examine le projet de loi transposant la directive a pris du retard. C'est qu'elle se débat avec une avalanche de propositions d'amendements gouvernementaux par rapport au texte initial, en attendant de faire réexaminer le texte finalisé par le Conseil d'Etat. Le retard va provoquer des réactions de la part de la Commission, puisque la directive en question aurait dû être transposée pour le 1er juillet 2004. Côté écologiste par contre, la déception est moins grande qu'on n'aurait pu s'y attendre - le spectacle des effets de la libéralisation en marche ont suffi à tempérer l'enthousiasme pour les mécanismes de marché.

Le pari était que le démantèlement des monopoles publics ou semi-publics, fixés sur les sources d'énergie fossiles, ouvrirait de nouvelles possibilités aux

producteurs alternatifs. Or, si les grands obstacles légaux à la production d'électricité verte ont été levés, les obstacles économiques persistent. Parallèlement, le marché européen est dominé par un petit nombre de grands opérateurs. Aux monopoles de droit à l'échelle nationale a ainsi succédé un oligopole de fait à l'échelle continentale. Des opérateurs locaux tels que les Stadtwerke en Allemagne ont joué un rôle d'avant-garde en matière d'énergies alternatives, mais ont du mal à résister à la concurrence des grands groupes.

## Connexions ...

Au Luxembourg aussi, un des enjeux est l'avenir des opérateurs communaux. "Nous pensons que les communes ont un rôle à jouer dans le domaine de l'énergie", a déclaré au woxx le député vert Henri Kox. Il ne s'agit pas uniquement de produire de l'électricité - ou de continuer d'en distribuer dans le cas des communes propriétaires d'un réseau. Kox demande qu'on crée une base légale pour les activités des communes dans ce domaine. Jusqu'ici, le ministère de l'intérieur a souvent bloqué des projets communaux, tels que celui d'un réseau de chaleur dans la commune de Beckerich. D'autre part, le député se plaint des dispositions concernant le raccordement au réseau. "En connectant les éoliennes en projet à Burmerange au réseau existant, on restait trop près des habitations. Mais si l'opérateur doit lui-même financer l'extension de la ligne de haute tension, le projet devient déficitaire."

Un autre enjeu du projet de loi en question concerne le volet social de la libéralisation. Alors que les débats, à l'étranger, ont souvent porté sur le statut des employé-e-s dans le secteur, au Luxembourg c'est le traitement réservé aux clients "vulnérables" qui fait débat. Chose rare, ce point a donné lieu à un avis séparé minoritaire de la part du Conseil d'Etat. La directive impose de "garantir une protection adéquate aux consommateurs vulnérables, y compris par des mesures destinées à les aider à éviter une interruption de la fourniture d'énergie". Dans le projet

de loi, il est prévu de déconnecter des clients en défaillance de paiement après deux rappels. Au cas où le client est pris en charge par l'office social de la commune, on installe, à ses frais, un compteur à prépaiement.

## ... et déconnexions

Les ONG actives dans le social, considérant l'électricité comme un bien de première nécessité, ont critiqué ces dispositions. La majorité du Conseil d'Etat propose comme amélioration que l'office social soit obligatoirement contacté avant toute déconnexion. Les auteur-e-s de l'avis séparé, sans doute peu convaincu-e-s de l'efficacité des offices sociaux, reprennent des critiques émises par la Chambre de travail et celle des employés privés. Ils et elles suggèrent de prendre exemple sur les pays voisins et de prévoir notamment une quantité d'électricité minimale à fournir, dont le coût serait avancé par une instance publique.

L'attention portée aux conséquences sociales et écologiques de la libéralisation ne doit pas faire oublier qu'elle a aussi des conséquences économiques. On avait fait miroiter aux consommateurs une baisse des prix afin de gagner leur adhésion au projet de marché européen de l'électricité. Or, si les prix ont baissé, c'est au profit des gros clients. Dans une interview donnée au magazine Paperjam, Jean-Paul Wagner, président de la société Leo, qui gère la vente d'électricité de la ville de Luxembourg, se montre désillusionné: "La libéralisation dans le domaine de l'énergie n'a jusqu'ici, jamais vraiment été un succès pour les petits clients." Le gagnant de ce processus est donc identifié: ce n'est ni l'environnement, ni le ménage consommateur, mais la grande industrie qui a les moyens d'obtenir des contrats favorables. Et qui est bien contente que le débat actuel porte sur d'autres aspects.

Raymond Klein

## nixGo

Laut eigener Einschätzung ist es der einzige schwarze Fleck auf seiner ansonsten weißen Weste: Henri Grethen hatte als Transportminister im Jahre 2001 das eGo-Projekt lanciert, das im öffentlichen Transport den Umstieg auf das elektronische Ticket bis zum Jahre 2005 ermöglichen sollte. Heute steht Grethen als Vorsitzender der Budgetkontrollkommission vor einem Scherbenhaufen, den sein Nachfolger im Amt mit teuren Steuergeldern zusammenzukitteln versucht. Statt vier Jahre Entwicklungszeit und 7,4 Millionen Euro wird eGo - allerdings in abgespeckter Form - am Ende gut und gerne acht Jahre in Anspruch nehmen und fast 15 Millionen Euro kosten - spätere Betriebskosten nicht eingerechnet. Zum Vergleich: Laut Tarifreform, die am 1. Juli in Kraft tritt, rechnet das Transportministerium mit etwa 15 bis 15,5 Millionen Euro Einnahmen jährlich durch den Ticketverkauf im Gesamt-System Busse und Bahnen. Außer der ADR haben alle Parteien per Motion grünes Licht gegeben, noch einmal bis zu 4,7 Millionen zu investieren - das sei immer noch besser, als die bereits investierten zehn Millionen vollends abzuschreiben. Fragt sich nur, wer das eGo-System in den nächsten Jahren überhaupt noch will. Beziehungsweise braucht: Nach und nach scheint sich die Idee eines flächendeckenden Nulltarifs im ÖPNV durchzusetzen. Den hatte 2004 die CSV in den Koalitionsverhandlungen noch strikt abgelehnt. eGo hätte dann lediglich die Funktion einer etwas überteuerten Zählmaschine - sofern die NutzerInnen überhaupt Lust haben, "big brother" über ihre Bus- und Bahnfahrten ständig auf dem Laufenden zu halten.

## Semaine prochaine: L'école est-elle politique?

Y a-t-il des politiques d'éducation plutôt progressistes et d'autres plutôt conservatrices? Ou bien sont-elles simplement "bonnes" ou "mauvaises"?

## Surfer macht dick

Seitdem die Monopol-Ladenkette vor einem Jahr dicht gemacht hatte, war der Eingang zu unserer Redaktionssadresse zu einem dunklen "Schloß" verkommen, der auch schon mal von der einschlägigen Garer Klientel für Übernachtungszwecke gesquattet wurde. Doch mit der Nachtruhe ist es jetzt vorbei, denn demnächst wird "iWorld" mit angegliedertem Internet-Pralinen-Café im Erdgeschoss des woxx-Hauptquartiers eröffnet. Wo man früher Mode von der Stange kaufen konnte, gibt es jetzt allen erdenklichen Internet-, Foto- und Kopierkrimskrams in einem taghellen, apple-konformen Leuchtstoffröhren-Ambiente. Die woxx-Redaktionsräume riskieren zu vereinsamen, denn gegen brühfrischen Espresso und Gianduja-, Zartbitter- und sonstigen Pralinenkonfekt wird unsere alte Kaffeemaschine nicht ankommen. Damit niemand über die Stränge schlägt, sind jetzt wohl wöchentliche Gewichtskontrollen angesagt.

Avis

## Ministère des finances: Trésor et budget Direction du Contrôle financier Poste vacant

La Direction du Contrôle financier se propose d'engager pour les besoins de son administration

### 1 employé(e) de la carrière D

à raison de 40 heures par semaine et à durée déterminée pour la période du 17 août 2007 au 30 septembre 2008.

Les candidats doivent:

- être détenteurs soit d'un

diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques - division de la formation administrative-, soit d'une attestation portant sur des études à l'étranger reconnues équivalentes par le Ministère de l'Education nationale.

- être de nationalité luxembourgeoise;
- maîtriser parfaitement le luxembourgeois, l'allemand et le français;
- disposer de connaissances en matière de comptabilité
- disposer de connais-

ces approfondies en bureautique

Les candidatures accompagnées des pièces à l'appui (curriculum vitae, diplômes, certificats d'études et de formations supplémentaires, photo récente) sont à adresser pour le 20 juin 2007 au plus tard au

### Directeur du contrôle financier 3, rue de la Congrégation L - 1352 Luxembourg

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidats pourront s'adresser au secrétariat du contrôle financier (tél. 478-2724).

## Ministère des Travaux publics Administration des Bâtiments publics Division des Travaux neufs Avis d'adjudication

Ouverture de la soumission: **jeudi 21 juin 2007 à 10:00 heures**, Administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à L-1475 Luxembourg

### Aménagement du Parc à Hosingen - Construction d'un Centre Ecologique

Objet: **travaux de façade isolante**  
Envergure:  
- Echafaudage: 1.050 m<sup>2</sup>

- Façade isolante: 800 m<sup>2</sup>  
Début/Durée prévisible:  
La durée prévisible des travaux est de 50 jours ouvrables à compter de septembre 2007

Les intéressés sont tenus d'introduire leur candidature écrite au minimum 24 heures avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg  
Télécopieur: 46 19 19-555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des can-

didats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 31 mai 2007.

Les offres portant l'inscription 'Soumission pour travaux de façade isolante dans l'intérêt du Parc à Hosingen' sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.

Luxembourg, le 23 mai 2007

Le ministre des Travaux publics  
Claude Wiseler